



**MAISON DE L'ENFANCE**  
**Service enfance**  
**84, rue de Paris**  
**95380 LOUVRES**

**Téi : 01.34.31.31.00/04**

A Louvres, le mercredi 09 mai 2018

**Objet** : inscription aux activités périscolaires 2018/2019.

Madame, Monsieur,

Vous souhaitez inscrire ou réinscrire votre ou vos enfant(s) à un ou plusieurs services municipaux pour l'année scolaire 2018/2019, pour cela nous vous invitons à remplir pour chacun de vos enfants une **FICHE INDIVIDUELLE OBLIGATOIRE** à nous remettre au plus tard avant le 29 juin 2018 à la Maison de l'Enfance.

**Sans cette fiche, nous ne pourrons accepter votre enfant dans les différentes activités à la rentrée 2018/2019**

Cette fiche vous permet d'ouvrir vos droits par activité sur le portail famille, afin de réaliser les inscriptions de vos enfants mois par mois ou pour l'année entière.

Cette année les équipes des accueils périscolaires proposent de vous accueillir sur les lieux d'accueils sur rendez-vous durant la semaine du lundi 25 juin au vendredi 29 juin 2018 de 18h à 19h.

- Accueil de Delacroix : auprès de madame LAUDE au 01.34.68.17.70 de 7h à 9h.
- Accueil du Bouteillier : auprès de mesdames TONYE, LUCEL ou monsieur SIBY au 01.34.68.89.34 de 17h30 à 19h.
- Accueil de G.Seurat : auprès de madame BIETTE au 01.34.68 89.27 de 7h à 9h et de 17h30 à 19h.
- Accueil de La Fontaine : auprès de monsieur BOUDVLIN au 01.34.72.57.44 de 7h à 9h et de 17h30 à 19h.
- Accueil du Moulin maternel : auprès de madame PERETTI au 01.34.72.29.55 de 17h30 à 19h.
- Accueil Du Moulin Elémentaire : auprès de madame PELMAR au 06.36.57.02.92 de 7h à 9h.
- Accueil Universalis : non ouvert

Dans tous les cas, nous vous recommandons de remplir la fiche individuelle avec attention car elle tiendra lieu également de fiche sanitaire pour nos différents lieux d'accueils (photocopie du carnet de vaccinations, attestation d'assurance civile, certificat médical pour les activités sportives ex : piscine).

Pour les nouvelles inscriptions, nous vous invitons également à transmettre les éléments de revenus (photocopie de l'avis d'imposition 2017, ou numéro d'allocataire et l'attestation de paiement indiquant les prestations de la CAF ou photocopies des relevés des autres organismes).

Faute de ces éléments, nous serons dans l'obligation d'appliquer le tarif le plus élevé figurant sur la délibération des tarifs des services municipaux pour l'année 2018.

D'autre part, une réinscription aux différents services de l'enfance sera possible uniquement si vous êtes à jour de tous vos paiements.

Vous remerciant à l'avance, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Madame EMERY  
Maire adjoint chargé du secteur Petite Enfance-  
Enfance-Scolaire